

**La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves Naturelles de France et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels se félicitent que le gouvernement prenne la mesure des inquiétudes et des attentes de la population face aux risques de la dispersion des produits phyto sanitaires utilisés par le monde agricole.**

La question de la distance minimum entre les habitations et l'épandage est difficile à trancher pour les scientifiques. La nature est fluide et ignore en général nos découpages cadastraux, les pesticides n'ont pas de frontières. Comme le souligne judicieusement l'avocat Arnaud Gossement, la question n'est donc pas tant celle de la distance que celle du risque acceptable et les premières distances proposées par les ministres semblent à cet égard dérisoires. Dans le cadre du principe de précaution, c'est pourtant bien le gouvernement qui devra trancher avec une proposition satisfaisante pour la santé de tous en attendant de supprimer totalement les pesticides.


La mobilisation de la société civile et de certains élus ruraux doit l'inciter à aller dans le sens d'une meilleure protection de nos concitoyens, malgré les difficultés. En d'autres temps, d'autres mesures sont apparues comme « impossibles » à mettre en œuvre. Pourtant qui voudrait revenir sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics ou sur la ceinture de sécurité obligatoire ? A titre d'exemple, au-delà de fixer une distance d'interdiction de traitement à proximité des habitations, que les haies/bandes enherbées/ jachères soient favorisées entre les zones d'habitations et les zones cultivées.

Depuis des années, les parcs naturels régionaux de France, les réserves naturelles et les sites des conservatoires d'espaces naturels accompagnent sur leurs territoires les agriculteurs dans la transition agricole vers un modèle fondé sur l'agroécologie et l'agriculture biologique. La mise en œuvre des mesures agro environnementales, de l'agroécologie ou la conversion à la culture bio est une démarche (trop) lente qui commence pourtant à porter ses fruits.

**L'essentiel est là : l'accélération impérative de la mutation de notre système agricole vers des modes de production enfin respectueux de notre environnement et donc de notre santé. Partout en France des agriculteurs font la démonstration que sans glyphosate et moins de pesticides c'est possible. A une condition, les acteurs de cette mutation doivent être mieux et plus soutenus.**

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

**Télécharger :**

 [CP Quelle distance pour les phytos ?](#) [3]

**Thème ressource:**

[Agriculture](#) [4]

représentent plus de 4400 communes, 4,1 millions d'habitants et 9,3 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani - 75018 Paris - 01 44 90 86 20 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr) [1]

Les Réserves naturelles de France gèrent plus de 340 réserves naturelles réparties sur 6000 km<sup>2</sup> ainsi que les Terres australes françaises. RNF, 2 allée Pierre Lacroute, 21075 Dijon Cx - 03 80 48 91 00

Les Conservatoires d'espaces naturels gèrent un réseau de 3400 sites naturels sur 170 000 ha. Ils sont présents dans une commune sur 10. FCEN 6 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans - 02 38 24 55 00 - [www.reseau-cen.org](http://www.reseau-cen.org) [2]

**Type de document :** Communiqué de presse

**Année du document :** 2019

**Date de mise en ligne :** Lundi 16 sep 2019

**Dernière mise à jour :** 16/09/2019

---

**Source URL:** <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/quelle-distance-pour-les-phytos>

#### Liens

[1] <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

[2] <http://www.reseau-cen.org>

[3] [https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre\\_de\\_ressources/09-06\\_quelle\\_distance\\_pour\\_les\\_phytos.pdf](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/09-06_quelle_distance_pour_les_phytos.pdf)

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/agriculture>